



Mensuel d'information communale,
les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail
mairie.saintbarth@wanadoo.fr
Rédaction Administration et impression -
Mairie de St Barthélemy BP

MAI 2015 n°212

SOMMAIRE

- * Le mot du Maire
- * Infos diverses
- * Compte rendu du CM du 6 mai
- * A vos agendas
- * Etat Civil

SITE INTERNET www.saint-barthelemy38.fr

04 74 84 63 25



Lundi 8h30 - 12h00
13h30 - 17h00
Mercredi 8h30 - 12h00
13h30 - 17h00
Vendredi 8h00 - 12h00



OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Le mot du Maire

Prochainement un changement profond va s'effectuer à la demande de l'état. Toutes les Communauté de Communes de moins de 20 000 habitants devront être rattachées à une autre Communauté de Communes. Dans les prochaines semaines, les conseillers municipaux auront par conséquent à se prononcer pour un rattachement à une Communauté de Communes de l'EST (Bièvre est) ou de l'OUEST (Pays roussillonnais). L'avenir va donc se construire dans un intérêt communautaire élargi, avec de nouvelles compétences, le rattachement permettra un renouveau économique, créateur de richesse et d'emplois. Ma volonté est bien de placer ST BARTH et le pays de Beaurepaire au centre de ces projets, sans perdre notre identité de village rural.

Gérard BECT

DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi 8h30 - 11h45
Mardi 13h30 - 17h45
Mercredi
Jeudi 13h30 - 17h45
Vendredi
Samedi 8h30 - 17h45

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



- centre commercial le Suzon
- place du cimetière
- atelier municipal

HALL Mairie bac cartouches lasers, jet d'encre

RÉGIE DES EAUX

BEAUREPAIRE / ST BARTHELEMY
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

☎ 04 74 48 34 04 fax : 04 74 48 33 06

email : regie@sieb-38.fr

N° d'urgence (pour fuite, casse ou problème d'écoulement des eaux usées) en dehors des heures de bureau : 06 13 77 37 89

CONCILIATEUR DE JUSTICE



M MATHIAN reçoit le lundi matin sur rendez-vous en Mairie de Beaurepaire contactez le 04 74 79 22 60

BRICOLAGE/ JARDINAGE

Horaires à respecter

*les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

*le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

*le dimanche et jours fériés de 10h à 12h



ECLAIRAGE PUBLIC

Il est nécessaire de réaliser des **économies d'énergie** d'un point de vue écologique général mais aussi budgétaire au niveau communal.

L'éclairage public représente en effet un important poste de dépense.

Lors du dernier conseil municipal il a été décidé de pratiquer une **interruption de l'éclairage public de 1 heure à 5 heures du matin** ; cela pour une période d'essai de 6 mois.

A l'issue de cette période un bilan de l'expérience sera fait.

Nous pouvons noter qu'une telle pratique est très généralement jugée positive. Elle est déjà adoptée par de nombreuses communes.



Jour de collecte

Jour Férié

Rattrapage

2015

ST BARTHELEMY

Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
lun 01	mar 01	sam 01	mar 01	jeu 01	dim 01	mar 01
mar 02	jeu 02	dim 02	mer 02	ven 02	lun 02	jeu 02
ven 03	sam 03	lun 03	jeu 03	dim 03	mar 03	ven 03
jeu 04	dim 04	mer 04	ven 04	lun 04	jeu 04	dim 04
ven 05	lun 05	jeu 05	dim 05	mar 05	ven 05	lun 05
sam 06	mar 06	dim 06	jeu 06	lun 06	jeu 06	dim 06
dim 07	jeu 07	lun 07	dim 07	mar 07	ven 07	lun 07
lun 08	mer 08	dim 08	jeu 08	lun 08	jeu 08	dim 08
mar 09	jeu 09	dim 09	mer 09	ven 09	lun 09	jeu 09
mer 10	ven 10	lun 10	jeu 10	dim 10	mar 10	ven 10
jeu 11	dim 11	mer 11	ven 11	lun 11	jeu 11	dim 11
ven 12	lun 12	jeu 12	dim 12	mar 12	ven 12	lun 12
sam 13	mar 13	dim 13	jeu 13	lun 13	jeu 13	dim 13
dim 14	jeu 14	lun 14	dim 14	mar 14	ven 14	lun 14
lun 15	mer 15	dim 15	jeu 15	lun 15	jeu 15	dim 15
mar 16	jeu 16	dim 16	mer 16	ven 16	lun 16	jeu 16
jeu 17	dim 17	mer 17	ven 17	lun 17	jeu 17	dim 17
ven 18	lun 18	jeu 18	dim 18	mar 18	ven 18	lun 18
sam 19	mar 19	dim 19	jeu 19	lun 19	jeu 19	dim 19
dim 20	jeu 20	lun 20	dim 20	mar 20	ven 20	lun 20
lun 21	mer 21	dim 21	jeu 21	lun 21	jeu 21	dim 21
mar 22	jeu 22	dim 22	mer 22	ven 22	lun 22	jeu 22
jeu 23	dim 23	mer 23	ven 23	lun 23	jeu 23	dim 23
mar 24	lun 24	jeu 24	dim 24	mar 24	ven 24	lun 24
mer 25	mar 25	dim 25	jeu 25	lun 25	jeu 25	dim 25
jeu 26	dim 26	mer 26	ven 26	lun 26	jeu 26	dim 26
ven 27	lun 27	jeu 27	dim 27	mar 27	ven 27	lun 27
sam 28	mar 28	dim 28	jeu 28	lun 28	jeu 28	dim 28
dim 29	jeu 29	lun 29	dim 29	mar 29	ven 29	lun 29
lun 30	mer 30	dim 30	jeu 30	lun 30	jeu 30	dim 30
mar 31	jeu 31	dim 31	mer 31	ven 31	lun 31	jeu 31

Le service de la Redevance Incitative est ouvert du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
Vous pouvez nous contacter au 0800 138 438 (appel gratuit)

RAPPEL

ERRATUM le jour de collecte des ordures ménagères se fait le **MERCREDI** matin



APPEL D'OFFRES EXTENSION ET RÉHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE :
RECONSULTATION LOT N° 4 -CHOIX DE L'ENTREPRISE

M le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de la séance du 16 décembre 2014 avaient été désignées les entreprises admises à candidater à l'appel d'offres pour l'extension et la réhabilitation du restaurant scolaire.

Il rappelle également que la séance du Conseil municipal du 25 février 2015 désignait après analyse de la commission d'ouverture des plis du jeudi 19 février 2015 les entreprises retenues pour les différents lots dudit appel d'offres.

M le Maire explique qu'à la demande d'un candidat évincé lors de la première consultation et dans un souci de respect du principe fondamental d'égalité de traitement des candidats à un marché public, il s'est avéré nécessaire de relancer la consultation pour le lot n° 4 : Isolation – Plâtrerie – Peinture – Menuiserie bois.

Il expose aujourd'hui à l'assemblée les conclusions de la commission d'ouverture des plis réunie le mercredi 29 avril 2015.

Après analyse des différentes offres, M BECT suggère de retenir la proposition de l'entreprise suivante :

EURL JEAN-PIERRE BARATIER montant de l'offre HT : 17 852.35 € 38260 MARCILLOLES

Le Conseil municipal après échanges, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition de M le Maire, conforme à celle de la Commission d'ouverture des plis.

AUTORISE M le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché de réhabilitation et d'extension du restaurant scolaire – Lot n° 4 : Isolation – Plâtrerie – Peinture – Menuiserie bois.

PROJET TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT TRAVERSÉE DU VILLAGE -
ROUTE DÉPARTEMENTALE N°519 - TRONÇON N°1 DEMANDE DE SUBVENTIONS
DETR ET CONSEIL GENERAL

M DANNONAY, adjoint en charge de la sécurité, rappelle au Conseil municipal qu'il a été réalisé des travaux de sécurisation de la traversée du village sur les tronçons n°3 et 4 de la route départementale n°519.

Il souligne la nécessité de poursuivre la mise en sécurité de la traversée du village.

M le Maire propose à l'assemblée de poursuivre les travaux d'aménagement de la traversée du village sur le tronçon n°1 de la route départementale n°519.

Monsieur le Maire propose également à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de la Préfecture : la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ainsi qu'auprès du Conseil général de l'Isère ; au titre de l'exercice 2016.

M le Maire propose d'adopter dans cette optique le plan de financement suivant :

Echéancier des travaux :

	DEPENSES HT	TAUX	PRODUITS	TAUX
TOTAL TRAVAUX	172 322.00 €	100%		
CONSEIL GENERAL			68 928.80 €	40%
DETR			34 464.40 €	20%
AUTOFINANCEMENT			68 928.80 €	20%
TOTAUX	172 322.00 €	100%	172 322.00 €	100%

Début des travaux 1^{er} novembre 2015

Fin des travaux 28 février 2016

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le projet de mise en sécurité : Travaux d'aménagement de la traversée du village sur le tronçon n°1 de la route départementale n°519.

SOLLICITE une subvention auprès de la Préfecture : la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'exercice

2016. Travaux d'aménagement de la traversée du village sur le tronçon n°1 de la route départementale n°519.

SOLLICITE auprès du Conseil Général de l'Isère une subvention au titre des aménagements de sécurité et de l'accessibilité handicapé. Travaux d'aménagement de la traversée du village sur le tronçon n°1 de la route départementale n°519.

ADOpte le plan de financement présenté ci-dessus

ADOpte l'échéancier des travaux présenté ci-dessus

AUTORISE M le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

PROJET TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT TRAVERSÉE DU VILLAGE ROUTE DÉPARTEMENTALE
N°519 TRONÇON N°2 DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET CONSEIL GENERAL

M DANNONAY, adjoint en charge de la sécurité, rappelle au Conseil municipal qu'il a été réalisé des travaux de sécurisation de la traversée du village sur les tronçons n°3 et 4 de la route départementale n°519.

Il souligne la nécessité de poursuivre la mise en sécurité de la traversée du village.

M le Maire propose à l'assemblée de poursuivre les travaux d'aménagement de la traversée du village sur le tronçon n°2 de la route départementale n°519.

M le Maire propose également à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de la Préfecture : la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ainsi qu'auprès du Conseil Général de l'Isère; au titre de l'exercice 2016.

M le Maire propose d'adopter dans cette optique le plan de financement suivant :

	DEPENSES HT	TAUX	PRODUITS	TAUX
TOTAL TRAVAUX	150 282.00 €	100%		
CONSEIL GENERAL			60 112.80 €	40%
DETR			30 056.40 €	20%
AUTOFINANCEMENT			60 112.80 €	20%
TOTAUX	150 282.00 €	100%	150 282.00 €	100%

Echéancier des travaux :

Début des travaux

1^{er} mars 2016

Fin des travaux

30 juin 2016

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

ADOpte le projet de mise en sécurité : Travaux d'aménagement de la traversée du village sur le tronçon n°2 de la route départementale n°519.

SOLLICITE une subvention auprès de la Préfecture : la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'exercice 2016. Travaux d'aménagement de la traversée du village sur le tronçon n°2 de la route départementale n°519.

SOLLICITE auprès du Conseil Général de l'Isère une subvention au titre des aménagements de sécurité et de l'accessibilité handicapé. Travaux d'aménagement de la traversée du village sur le tronçon n°2 de la route départementale n°519.

ADOpte le plan de financement présenté ci-dessus

ADOpte l'échéancier des travaux présenté ci-dessus

AUTORISE M le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

SOUTIEN MAINTIEN DE LA CLINIQUE SAINT-CHARLES

La Clinique Saint-Charles à Roussillon doit être totalement rénovée pour être mise aux normes réglementaires.

La construction d'un nouveau bâtiment plus moderne et moins onéreux qu'une réhabilitation était à l'étude.

L'Agence Régionale d'Hospitalisation (A.R.H), qui avait envisagé d'émettre un avis très favorable, vient de rendre publique son rapport qui n'intègre pas le financement de la clinique Saint-Charles.

Ce rapport intitulé, «Hôpital 2012», condamne à court terme cet établissement vers sa fermeture.

Comment ne pas s'insurger contre une décision lourde de conséquences pour les habitants mais également pour le personnel médical employé, les professionnels de la santé des territoires voisins et tous les emplois

LA CÔTE ST ANDRÉ du 19 mai au 7 juin 2015 BOUTIQUE ART-RECUP'

Vente de pièces uniques de créateurs locaux

Au 16 rue de l'hôtel de Ville

du mardi au samedi de 9h30 à 19h et le dimanche de 14h à 18h

RÉC' création
boutique éphémère

BEAUREPAIRE
CONCERT
Samedi 6 juin 2015
20 h 30 - Eglise
avec **ENSEMBLE VOCAL DE LA VALLOIRE**
de Beaurepaire
et **CHANTE BIÈVRE** de la Côte St André
Billetterie : Office du Tourisme et choristes
Entrée : 10 euros / Gratuit enfants -16 ans



Centre Social et Culturel
Départ de Beaurepaire
www.centreilebattoir.net
Sortie pour tous
DIMANCHE
7 Juin
Zoo Saint Martin la Plaine
Sur inscription à l'accueil du Centre Social
Repas tiré du sac
Départ : 8H
Retour : 18H
Secteur famille -
Tarifs (entrée au parc + transport)
T1 0 à 620€ 6€
T2 621 à 1300€ 7€
T3 1301 à + 8€
Pour tous renseignements complémentaires : par téléphone au 04/74/79/07/20
ou par mail : camille.dunand.cib@gmail.com
Personne à contacter : Camille DUNAND ou Malo ZOWIEZ
410, Chemin du 5 Août 1944
BP23
38270 Beaurepaire

LE PAYS SE LIVRE
3 - 7 JUIN 2015
FESTIVAL
DES JEUNES AUTEURS
6-7 JUIN - SAINT-GEOIRS
www.bievrevallouireselivre.fr - tél : 04 74 54 00 91

Saint Barthélemy
Oron et Patrimoine
vous propose
Dimanche 14 juin 2015
La friture de l'Oron
à partir de 11h00
au théâtre de verdure de l'ancienne tannerie
à Saint Barthélemy
Repas à partir de 12h00 sur réservation
Adultes : 20,00€ boisson et café compris
Enfants de moins de 12 ans : 5,00€
Renseignements :
mél : oronpatrimoine@gmail.com - tél : 04 74 84 62 74

Du 26 juin au 11 juillet 2015
JAZZ à VIENNE
STING - GEORGE BENSON - AVISHAI COHEN
NATASHA ATLAS FEAT. IBRAHIM MAALOUF
MELODY GARDOT - MACEO PARKER
MARCUS MILLER - THE FAMILY STONE
ET BIEN D'AUTRES ENCORE !



Plage de la Réunion
à VOIRON !

Le 27 juin 2015

Une journée aux couleurs de
la Réunion !

Une plage de sable fin sera
installée avec jeux, danse et
dégustations...

Exposition des Artisans d'Art **Morestel**
du 12 juin au 14 juin 2015
Pour le plaisir des yeux, pour
acquérir un objet créé par les
Artisans d'Art de votre territoire





VIRIVILLE dimanche 21 juin

à partir de 12h et tout l'après-midi

les 80 ans de la création du club de foot de Viriville
ainsi que les 15 ans de Formafoot.

A midi apéritif offert par le club suivi d'un repas confectionné par Max (prix 10 euros).

De nombreux matchs animeront l'après-midi mettant aux prises anciens et nouveaux, joueurs et joueuses des différentes époques et épopées footballistiques.

De plus amples renseignements vous seront communiqués ultérieurement.

En espérant que cette journée soit l'occasion de belles retrouvailles autour de l'histoire du club et de l'amour du ballon.

Personnes à contacter :

Roland THIBAUD : 04 74 54 08 64

Mehdi BENLAHRACHE : 06 69 36 04 81

ETAT CIVIL

le 6 mai 2015 est né Mathieu Samnang BELISSARD



De Sébastien BELISSARD

Et de Sreynoch NGUON

Domiciliés 456 allée des Acacias

Félicitations aux parents

le 1er mai 2015

Madame BOULORD ép BELISSARD Janine est décédée
à l'âge de 78 ans



Toute notre sympathie à la famille

Complémentaires santé groupées

Les Mutuelles groupées gagnent de plus en plus de terrain. Plusieurs centaines de Communes ont déjà adopté, (dont celle de Jardin proche de chez nous), cette nouvelle forme de solidarité qui permet aux administrés de faire des économies, certains ayant des difficultés à se soigner, comme les salariés gagnant peu, les chômeurs, les petites retraites.

A la réunion du Conseil Municipal du 6 Mai dernier, j'ai fait cette proposition pour qu'elle soit mise à l'étude.

Je précise tout d'abord que **l'opération ne coûte rien à la Commune, il n'y a pas de nouvelle charge financière.**

Quel en est le principe :

Sur le même modèle que celui des achats groupés, une Mairie rassemble un maximum d'habitants pour adhérer ensemble à un contrat collectif de complémentaire santé. Plus le nombre d'adhérents est important, plus la Mairie a du poids pour négocier des prix intéressants auprès des mutuelles.

C'est le même système que les Mutuelles d'entreprise, à la différence que dans le cas des Mairies, chaque personne règle individuellement sa cotisation à l'organisme retenu.

La première démarche consiste à effectuer un sondage auprès de la population.

La proposition est soumise à réflexion.

Bernard Guillot, Conseiller Municipal

Sondage auprès de la Population

à remettre dans la boîte aux lettres de la Mairie



Nom

Prénom

Adresse
.....
.....

La Commune réfléchit à la mise en place d'une Mutuelle groupée pour les habitants de ST BARTHÉLEMY qui le souhaitent dont l'objectif est d'obtenir des tarifs préférentiels comparativement à une adhésion individuelle. La Mairie n'intervient pas financièrement, les souscripteurs règlent directement leurs cotisations à l'organisme retenu. Par contre c'est la Commune qui négocie auprès des complémentaires santé, c'est tout l'intérêt de la démarche ; plus les adhérents sont nombreux, plus les tarifs sont bas.

Pour cela nous vous soumettons un questionnaire à nous retourner rapidement.

1) Actuellement possédez vous une complémentaire santé? Oui ☐ Non ☐

2) Si oui, s'agit t'il d'une Mutuelle d'entreprise ☐ ou d'un contrat individuel ☐?

3) Souhaiteriez-vous adhérer à une Mutuelle santé mise en place sous l'égide de la Commune? Oui ☐ Non ☐

4) Si une réunion publique est organisée seriez vous prêt à y participer? Oui ☐ Non ☐